

ARRÊTÉ n° 2023-159

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 09 mai 2023

Le Doyen de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-77 relatif à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-80 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-81 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein du Conseil des Sports (SUAPS) ;
Vu l'arrêté 2023-84 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre des opérations électorales organisées le 27 avril 2023,

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et/ou des usagers au sein des conseils de composantes du 09 mai 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : CLI.111

Président.e de bureau de vote : Béatrice Piotrowicz

Assesseur.e 1 : Clément Durez

Assesseur.e 2 : Lydia Larifla

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 04 mai 2023

Pour la Présidente
Le Doyen de la Faculté de Droit
Julie-Victoire Daubié